

**PROCES-VERBAL de la REUNION du CONSEIL MUNICIPAL**  
**du Mercredi 14 février 2024 à 19 heures**

Le Conseil Municipal d'Arnac-la-Poste s'est réuni à la mairie le 14 février 2024 à 19 h 00 selon convocation en date du 7 février 2024 sous la présidence du Maire, Madame DRIEUX Sophie, le secrétaire de séance étant Amanda CHANTON.

**PRESENTS** : DRIEUX Sophie, POUJAUD Brigitte, GUILLON Jean-Claude, CHANTON Amanda, MARGNOUX Gérard, COURET Patrice, NARDOT Christiane, DUPUIS Sandra, BECHADE Laurent, VINCENT Hélène, BEAUBERT Damien, JOLY Solange.

**ABSENTS (excusés)** : CAMUS Jean-Luc donne pouvoir à GUILLON Jean-Claude, LAGORCE Loïc donne pouvoir à CHANTON Amanda.

Membres	14
Présents	12
Représentés	2
Votants	14
Exprimés	14
Pour	14
Contre	0
Abstentions	0

**Quorum** : 8

**ORDRE DU JOUR**

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion à l'unanimité,  
Présentation de l'ordre du jour,

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité :

**AFFAIRES GENERALES**

1. Achats réalisés dans le cadre des fêtes et cérémonies : adoptés à l'unanimité.
2. Motion contre la carte scolaire : adoptée à l'unanimité.
3. Vente des parcelles de Z n° 562, 563 (Martinet) et Y n° 1401 (Champlong) : adoptée à l'unanimité

**FINANCES**

1. Demande de subvention émanant de l'école : adoptée à l'unanimité.
2. Mandatement dans le maximum du ¼ des crédits de 2023 des budget principal et annexe « assainissement » : adopté à l'unanimité.

**RESSOURCES HUMAINES :**

1. Convention de mandat au CDGFPT 87 concernant la prévoyance : adoptée à l'unanimité.
2. Taux de promotion des agents et suppression des emplois non pourvus et création des nouveaux emplois : Adopté à l'unanimité.

**VOIRIE :**

1. Effacement des réseaux au lieu-dit « Commergnac » + Eclairage LED : Adopté à l'unanimité.

**BATIMENTS COMMUNAUX :**

1. Révision du montant du loyer de deux logements communaux : Adoptée à l'unanimité.
2. Devis de réfection du Chemin Rural de Ruffasson (devis Massy TP : 2 831, 14 €) – Adopté à l'unanimité.
3. Devis création de plateformes pour les éco-points,
4. Eco-points (Fontpuy, La Salesse, Martinet et Ruffasson) Espace TP + Cailloux à DESMARAIS : adoptés à l'unanimité.
5. Approbation des devis pour la réfection d'une salle de classe à l'école : les devis de la SARL LARRAUD Stéphane de 1 446, 06 € TTC, SARL DESPLOMBINS de 2 890, 27 € TTC, SARL PAQUET de 3 939, 00 € TTC, SOCOTEC de 799, 20 € TTC : adoptés à l'unanimité.

6. Remplacement d'un radiateur dans un appartement communal - devis de l'entreprise LARRAUD Stéphane d'un montant de 470,67 € HT soit 517,74 € TTC adopté à l'unanimité.

#### ASSAINISSEMENT

1. Réhabilitation du système d'assainissement du bourg et de la Gare :
  - a- Mission d'investigations – amiante HAP devis retenu à l'unanimité : Entreprise GINGER CEBTP – devis de 1 340,00 euros HT soit 1 608,00 € TTC
  - b- Division parcellaire de la parcelle section A n° 1230 : devis de CADEXPERT approuvé à l'unanimité d'un montant de 855,00 € HT soit 1 026,00 € TTC.

#### INFORMATIONS & QUESTIONS DIVERSES

- Ecole et carte scolaire,
- Vitrine du reliquaire + restauration du Christ en croix,
- CTD : subventions accordées,
- Société de pêche Le glévert

La séance est levée à 21 h 15.

Le secrétaire de séance,



Le Maire,



Sophie DRIEUX